AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-5-65 381267

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

Supplément n° 2 au Bulletin Technique n° 56 — 12 MAI 1965

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contaminations primaires ne sont pas encore terminés. Des projections importantes d'ascospores auront encore lieu au cours des prochaines pluies.

La protection des arbres doit donc toujours être parfaite.

Le relèvement important des températures favorise la végétation des pommiers et des poiriers. De nombreuses feuilles se sont développées depuis le dernier traitement. De ce fait celui-ci perd actuellement une grande partie de son efficacité.

Des pluies tombant sur une végétation non protégée risqueraient d'amener des contaminations graves sur feuilles, qui pourraient être à l'origine de contaminations secondaires dangereuses si l'été était pluvieux.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

VIGNES

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les germes susceptibles de provoquer les premières contaminations sont arrivés à maturité. Les vignes sont maintenant à un stade où elles peuvent être contaminées.

En conséquence, il est conseillé, dans les vignes contaminées ou voisines des vignes atteintes l'année dernière, d'effectuer un premier traitement dès réception de ce Bulletin en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

Nous rappelons que les hybrides producteurs directs peuvent être également contaminés par le Black-Rot.

Les communes contaminées par le Black-Rot ont été définies par des arrêtés préfectoraux dans les départements du Cher et de l'Indre. Dans ces communes l'application des traitements conseillés contre la maladie est obligatoire sur tous les cépages.

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont parfois nombreuses dans les vergers insuffisamment protégés. Un nouveau traitement est nécessaire contre cette maladie.

../..

P.78

CHENILLES DEFOLIATRICES - PSYLLES - ARAIGNEES ROUGES - PUCERONS

Le relèvement des températures est favorable à l'activité de ces ravageurs.

Il est donc conseillé d'être attentif afin d'intervenir le cas échéant en ajoutant un insecticide à la bouillie destinée à combattre les Tavelures. Nous rappelons que l'utilisation des insecticides toxiques pour les abeilles est interdite sur les arbres en fleurs ou s'il existe des plantes en fleurs sous les arbres à traiter.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de ce ravageur. Il y a lieu d'intervenir en tenant compte des indications données dans la notice qui a été remise à chaque abonné.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES SILIQUES

Le nombre des femelles susceptibles de pondre devient de plus en plus important. Il est donc conseillé d'effectuer le plus rapidement possible, s'il n'a pas encore été fait, le traitement conseillé dans notre Bulletin du 5 Mai. Ce traitement aura également une action directe contre les Cécidomyies des siliques dont on observe des vols dans certaines cultures et, puisqu'on admet que les piqûres réalisées par les charançons des siliques favorisent largement l'infestation des siliques par les Cécidomyies il contribuera à diminuer les risques de contamination par ce ravageur.

Nous rappelons encore une fois que seuls les produits reconnus non dangereux pour les abeilles sont autorisés pendant la pleine floraison.des colzas.

Parmi ceux-ci seuls sont efficaces contre le charançon des siliques et doivent être utilisés contre ce ravageur, aux doses indiquées, les insecticides suivants : TOXAPHENE, POLYCHLOROCAMPHANE, ENDOSULFAN.

CULTURES DIVERSES

CHENILLES DE NOCTUELLES OU VERS GRIS

Des dégâts de ces chenilles qui s'attaquent à de nombreuses cultures nous sont signalés.

Il y a donc lieu de suivre les indications données dans notre Bulletin du 13 Mai.

CONCOURS POUR LA DETECTION DÉS PREMIERES TACHES
DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Un concours est ouvert dans chacun des six départements de la Circonscription d'ORLEANS.

Une prime de 20 F sera attribuée à la personne qui aura découvert la première tache et deux primes de 10 F à celles qui auront trouvé la deuxième et la troisième tache.

Afin que l'envoi nous parvienne en bon état de conservation les feuilles devront être envoyées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. Ne pas employer de sac en matière plastique.

.../...

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

Un concours pour la détection des premières taches de Mildiou de la vigne est ouvert dans les six départements dépendant de la Station d'Avertissements Agricoles d'ORLEANS.

Il est inutile d'insister sur l'importance de la découverte des premiers foyers de Mildiou. Ils devront être principalement recherchés dans les situations favorables au développement de la maladie spécialement les bas-fonds humides où l'eau séjourne à la surface du sol. D'ailleurs, les viticulteurs connaissent très bien ces situations et voudront bien les visiter fréquemment pour nous faire part de leurs observations.

- REGLEMENT DU CONCOURS -

I - Le concours pour la détection des premières taches de Mildiou est ouvert à tous les viticulteurs abonnés ou non aux Avertissements Agricoles résidant dans les six départements dépendant de la Station d'Avertissements Agricoles d'ORLEANS.

II - Un concours indépendant est ouvert dans chaque département.

III - Dans chacun des départements les prix suivants seront distribués :

- 20 F à la personne qui aura trouvé la première tache.
- 10 F aux personnes ayant trouvé les deuxième, troisième et quatrième taches.

IV - Les personnes qui auront trouvé les taches de Mildiou les enverrons sous pli affranchi à la Station d'Avertissements Agricoles 21, rue Eugène Vignat ORLEANS (Tel. 87-45-41). Pour que l'envoi arrive en bon état il est conseillé de placer les feuilles dans un peu de mousse ou de coton hydrophile humide ou dans un sac en matière plastique. L'envoi devra être accompagné des renseignements suivants :

NOM : ....

PRENOM : ....

ADRESSE : ....

LIEU DE DECOUVERTE DE LA TACHE DE MILDIOU : ....

DATE : ....

AGE DE LA VIGNE : ....

SITUATION DE LA FEUILLE SUR LA SOUCHE (1ère, 2ème, etc...) : ....

SITUATION DU VIGNOBLE : (coteau ....
(plaine ....
(cuvette ....

IMPORTANCE DE L'ATTAQUE (nombre de taches découvertes) : ....

CEPAGE : ....

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P 79

Imprimé à la Station d'Orléans.

Le Directeur Gérant : L. BOUYX.